

# Les chemins perdus du dialogue social

PHILIPPE VAN MUYLDER

Secrétaire général de la FGTB Bruxelles

Contrairement à ce que véhiculent bien des préjugés, les organisations syndicales belges ne sont ni sourdes, ni aveugles. En ces temps profondément troublés, elles perçoivent bien, en particulier, l'émergence, au sein de la population, d'un phénomène que j'appellerais volontiers, faute de mieux, un «vif désir de normalité».

Concrètement, «les gens» (si cette expression a un sens) demandent, aujourd'hui, de manière transparente, que les trains roulent, (s'ils sont bruxellois) que les tunnels ne leur tombent pas dessus, que les infrastructures sensibles soient sécurisées, bref, que tout fonctionne «normalement». Ce phénomène nous amène à trois grands constats.

■ **Premier constat:** actuellement, ce vif désir de normalité ne rend pas la population belge spécialement accueillante à la démarche de celles et ceux qui continuent de croire au progrès social, démarche qui ne va pas, selon le célèbre aphorisme de René Char – «Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards ni patience» –, sans causer quelque «trouble»; c'est à cette aune, sans doute, qu'il faut analyser les actuels débats sur l'encadrement du droit de grève.

■ **Deuxième constat:** la situation se complexifie davantage encore lorsque les autorités publiques (fédérales,

aujourd'hui) donnent les signaux les plus clairs d'une triple conviction: «la protection sociale est trop généreuse»; «il est indécent de demander des comptes aux entreprises (mais impératif de le faire lorsqu'on a face à soi un demandeur d'emploi ou un bénéficiaire d'aide sociale)»; «la création d'emplois passera exclusivement par le déploiement continu d'une politique de l'offre» (aux termes de laquelle on ne vient pas en aide aux chômeurs ou aux démunis en leur versant des indemnités, mais on facilite l'activité des entreprises par une baisse de leur fiscalité, une réduction des coûts du travail) et une facilitation de leur accès au crédit).

■ **Troisième et dernier constat:** il faudra (il faudrait) bien de la vertu au gouvernement fédéral pour ne pas «surfer» sur ce désir de normalité afin d'imposer, dans une démarche de pur opportunisme, la mise en œuvre de ses trois convictions, qui ne représentent jamais, faut-il le rappeler, qu'une vision politique (erronée, selon moi), parmi beaucoup d'autres...

## Le charme de la surprise

Alors, que faire? Comment retrouver les chemins perdus du dialogue social? Il n'y a pas énormément de solutions. Il en est une, cependant, qui mériterait d'être testée. Il s'agirait, pour le gouvernement fédéral, de déclarer qu'il a pris la mesure des problèmes que connaît notre pays; qu'il ne veut pas ajouter de la confusion à la confusion; qu'il renonce, en tout cas provisoire-

ment, à toute décision susceptible d'aggraver la situation des citoyens, comme l'y invitent, du reste, l'article 23 de la Constitution<sup>(1)</sup> et sa lecture, par la jurisprudence, en termes d'effets de «standstill»; et qu'il convoque une grande conférence de «redressement socio-économique» (peu importe son nom), dont l'objectif serait de sortir par le haut des différentes épreuves qu'a connues notre pays au cours des dernières semaines.

Une telle démarche politique aurait le charme de la surprise et de la nouveauté. Elle forcerait, très certainement, les interlocuteurs sociaux à se respecter davantage, à se parler plus et mieux. Elle aurait un coût? Evidemment. Mais celui-ci serait de l'ordre de l'investissement et non d'une dépense inutile, loin s'en faut...

À Bruxelles, le gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux ont bien compris l'intérêt de semblable démarche. Ainsi, la Stratégie 2025, document programmatique global des politiques à y mener sur un horizon de dix ans, a initié un nouveau mode d'élaboration des normes bruxelloises: les «priorités partagées». Sur un certain nombre de grands chantiers, il s'agit de faire le pari que portera des fruits un «travail commun» des autorités publiques, des patrons et des syndicats, inter-

venant très en amont dans l'élaboration des avant-projets de textes législatifs et permettant de vérifier l'existence de consensus sur les grandes orientations de chacun des dossiers visés.

Si le gouvernement fédéral ne prend pas ce chemin, il faudra bien que les partisans du progrès social continuent de marquer leur différence avec les défenseurs de la normalité. Sans état d'âme. Légitimement...

(1) «Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. À cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice.» (...)

Sur un certain nombre de grands chantiers, il s'agit de faire le pari que portera des fruits un «travail commun» des autorités publiques, des patrons et des syndicats.